

ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Référence annonce : HV115792, N°UT25010092
Nom du support : teredactu.com/87
Département : 87
Date de parution : 01/03/2025
Objet : Enquêtes publiques / Enquête publique

Cette attestation est produite, sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Le 27 Février 2025



Jean RICATEAU,
Directeur général

SOCIÉTÉ D'ÉDITIONS PÉRIGORD LIMOUSIN s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du support et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans le support concerné.

Avis d'enquête publique

Par Mairie de LE VIGEN - (maître d'ouvrage) sur le territoire de la commune de Le Vigen, portant sur le déclassement de terrains du domaine public communal les parcelles AC 0109 au Coudert, AT 0054 et AT 0047 aux Farges et AD 0268 au Puy Méry à Le Vigen

Conformément aux dispositions de l'arrêté n° 2025/14 du Maire de Le Vigen du 27 février 2025, une enquête publique sera ouverte pendant une durée de 15 jours consécutifs du lundi 17 mars 2025 au mercredi 31 mars 2025 inclus, en vue du déclassement de terrains du domaine public de Le Vigen pour les parcelles AC 0109 au Coudert, AT 0054, AT 0047 aux Farges et AD 0268 à Puy Méry en la commune de Le Vigen, dans le cadre du déclassement de ces terrains appartenant au domaine public de la commune et pour un projet de réalisation de constructions sur ces dites parcelles.

DATES DE L'ENQUÊTE

La mairie de Le Vigen informe les personnes intéressées qu'une enquête publique au titre des articles L.2141-1 et suivant du Code Général des collectivités territoriales relatifs au déclassement des biens du domaine public, des articles L.120-1 et suivants du Code de l'Environnement relatifs aux enquêtes publiques en vue du déclassement des terrains du domaine public communal pour les parcelles AC 0109 au Coudert, AT 0054, AT 0047 aux Farges et AD 0268 à Puy Méry en la commune de Le Vigen, se déroulera du lundi 17 mars 2025 à partir de 9h00 au mercredi 31 mars 2025 jusqu'à 17h30 inclus.

DÉCISIONS POUVANT ÊTRE ADOPTÉES AU TERME DE L'ENQUÊTE

Adoption d'une délibération par la commune de Le Vigen sur les résultats de l'enquête publique.

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

M. Jacques CHAPUT, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par arrêté n° 2025/14 de M. le Maire en date du 27 février 2025.

LIEU DE L'ENQUÊTE

Pendant toute la durée de l'enquête, un dossier et un registre d'enquête seront tenus à la disposition du public, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours, horaires et lieux suivants :

- à la mairie de Le Vigen, située au 1 place Adrien Delor du lundi 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 17h30 et du mardi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 heures.
- Ce dossier sera également consultable sur le site internet de Le Vigen : <https://www.le-vigen.fr>

Toute personne pourra, pendant toute la durée d'enquête, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Maire de la commune de Le Vigen, 1 place Adrien Delor 87110 Le Vigen.

Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres d'enquête mis à disposition dans le lieu évoqué ci-dessus, ou les adresser au commissaire enquêteur, soit par écrit à la mairie de Le Vigen 1 place Adrien Delor 87110 Le Vigen, soit par voie électronique à l'adresse urbanisme@le-vigen.fr, du 17 mars 8h30 et jusqu'au 31 mars à 17h30. Le commissaire enquêteur les visera et les annexera audit registre.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

- À la mairie de Le Vigen :
- Le lundi 17 mars 2025 de 9 heures à 12 heures ;
- Le mercredi 26 mars 2024 de 14 heures à 17 heures ;

PUBLICITÉ

Affichage :
Avis affiché en mairie de Le Vigen, sur les lieux, aux endroits prévus à cet effet, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute sa durée.

Publicité dans Le Populaire du Centre et Union des territoires.

Publication électronique :

Site internet de la commune de Le Vigen :
<https://www.le-vigen.fr>

CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Le commissaire-enquêteur devra adresser au Maire de Le Vigen, dans le délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête, son rapport et ses conclusions avec son avis motivé accompagné du dossier ayant servi à l'enquête.

